

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 22 octobre 2015

Présents : M. WIELGOCKI Richard, Maire, M. COCHIN Éric, M. SABATIER Michel, Mme ROCHE Josiane, M. BESNARD Philippe, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe

Absents excusés : Mme CIRET Carole (pouvoir à M. COCHIN Éric), M. COCHIN Didier.

Secrétaire de séance : Mme NEROT Magalie

M. Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Parcelle A 80

Le conseil accepte à l'unanimité

### SINISTRE CHOC DE VEHICULE RUE DE LETHUIN, REGLEMENT PREJUDICE PAR GROUPAMA

M. Le Maire informe le conseil municipal que Groupama a envoyé le règlement d'une première indemnité du sinistre « choc de véhicule-rue de Léthuin » d'un montant de 2 514.60 €.

Le conseil municipal accepte la somme et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.), 2 PLACE DE L'EGLISE, 2015-00005

M. Le Maire informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant les parcelles A118, 2 place de l'église.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

### CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE CHARGES, DU CABINET INFIRMIER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE DE JANVILLE, ANNEE 2015

M. le Maire présente la convention de remboursement de charges de la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le cabinet infirmier, à signer à partir de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention.

### SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE DE JANVILLE, AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

034/2015

M. le Maire présente le projet de schéma de mutualisation des services 2015-2020 entre la communauté de communes de la Beauce de Janville et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

### INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEURS, ANNEE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**DECISION** : Le conseil municipal décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 %.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,
- D'accorder une indemnité de confection de budget de 30,49 € (trente euros quarante-neuf centimes)
- D'attribuer ces indemnités à Mme PACON FELLER Lise, Receveur Municipal, à partir l'exercice 2015,

## RAPPORTS D'ACTIVITES, ANNEE 2014, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE DE JANVILLE

M. le maire présente aux membres du conseil municipal les rapports annuels d'activité, année 2014, de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville.

## RECOURS AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE D'EURE ET LOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE D'ADHERER** à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG28),

**APPROUVE** les termes de la convention-cadre et ses annexes jointes,

**AUTORISE** l'autorité territoriale ou son représentant dûment habilité :

- d'une part à recourir aux prestations facultatives en tant que de besoins,

- d'autre part à signer tous documents dans le cadre précité (à savoir la convention-cadre et les demandes d'intervention nécessaires, etc...).

**PREND ACTE** qu'à la signature de la présente convention et d'un commun accord, les conventions préexistantes de même nature portant sur la réalisation d'une ou plusieurs missions facultatives conclues entre le CdG 28 et la collectivité, sont résiliées de plein droit (à l'exception des conventions d'adhésions aux contrats groupe collectifs assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale).

**PREND ACTE** que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.

## FONDS DE CONCOURS, ANNEE 2016, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEAUCE DE JANVILLE

La communauté de communes de la Beauce de Janville demande, par un courrier en date du 24 septembre 2015, si la commune a des projets communaux qui pourraient faire l'objet d'un fonds de concours, pour l'exercice 2016.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de reporter le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## PARCELLE A 80 :

M. Wielgocki Richard et M. Cochin Eric ont quitté la salle des délibérations.

M. le 2<sup>ème</sup> adjoint informe qu'à la demande de plusieurs copropriétaires de la parcelle A80 et dans le but de régulariser l'imbroglio de cette parcelle, il y a un projet de division de la parcelle. Afin de créer un passage piétonnier du cœur de village vers la rue Saint Marc et le cimetière, la commune récupérera une surface de 146 m<sup>2</sup> suite à la division de la parcelle, moyennant des frais de géomètre et de notaire (soit de l'ordre de 2 501,75 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de division de la parcelle A80 et autorise le 2<sup>ème</sup> adjoint de signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire présente le nouveau projet de M. Flamand, architecte concernant les travaux d'aménagement à la salle des Acacias.
- Programme du 11 novembre 2015 : 11 h 30 rassemblement à la mairie, 11 h 45 dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, apéritif d'honneur à la salle des Acacias.
- Les 6 et 13 décembre prochain, élections régionales, les tours de gardes seront établis lors de la prochaine réunion du conseil.
- Des devis seront demandés pour le changement de la porte du local technique.
- Des devis seront demandés pour la rénovation d'une partie du chemin de ceinture.
- Préparation de la fête de Noël, une invitation sera établie.

En mairie le 26 Octobre 2015  
Le Maire,  
WIELGOCKI Richard